

# 1

# Aizenay-plage et autres aménagements éphémères en centre-ville

**Aizenay (85)**  
**10 500 habitants**

La ville d'Aizenay connaît un fort trafic en traversée de bourg

(13 000 véhicules/jour) en dépit de l'existence d'une déviation.

Dans un rayon de 300 mètres autour de l'église, Aizenay propose plus de 600 places de stationnement ce qui contribue à l'accès aux nombreux commerces. Si les vitesses en cœur de ville sont limitées à 30 km/h, la place de la voiture reste importante tant en terme de trafic que d'espace de stationnement dévolu à la voiture dans l'espace public.

Dans un contexte de très fort trafic dans le centre-ville, la mairie a profité de la saison estivale 2024 pour installer une plage sur le parking face à la mairie, et d'un espace de convivialité végétalisé et d'une piste d'athlétisme ludique dans la rue attenante, modifiant les habitudes de circulation et de stationnement. Une tactique pour tester l'acceptabilité sociale de ces nouveaux aménagements en faveur d'un cadre apaisée et ludique en plein cœur de ville.



Crédits photos de M. Philippe BOUCHER

Afin d'aménager une zone de circulation apaisée sur le cœur de ville (autour de la mairie et de l'église), la ville a profité de l'été pour tester des aménagements temporaires :

- suppression de l'axe de circulation entre la place de l'Église et la Mairie, et création d'un espace de convivialité végétalisé et d'une piste d'athlétisme ludique
- suppression temporaire des places de stationnement devant la mairie, et mise en place d'une plage urbaine éphémère
- création d'un accès sécurisé à un espace de jeux pour enfants (espace Jules Verne)
- utilisation de tests de dessins très colorés sur l'espace public
- mise en valeur du patrimoine bâti, historique et monumental de la ville (église notamment avec des abords dégagés du stationnement)

# 1 | Aizenay-plage et autres aménagements éphémères en centre-ville

## Parole d'élu :

*"Quand la plage a été enlevée, les automobilistes hésitaient à se stationner là où avait été installé la plage."*

Ces aménagements estivaux ont été très appréciés. Dans cette dynamique, les installations ont été complétées et décorées pour les festivités de Noël.

Ces expériences sont précieuses pour consolider une réflexion en faveur d'aménagements plus pérennes, et co-construire avec les habitants et commerçants des solutions adaptées en faveur d'un centre-ville vivant et sécurisé.



Crédits photos de M. Philippe BOUCHER

### Objectifs :

- Tester une zone de convivialité en centre-ville et des aménagements favorables aux piétons
- Diminuer la place de la voiture au bénéfice d'autres usages récréatifs et de rencontre en faveur des publics : enfants, famille, personnes âgées
- Contribuer à l'embellissement du centre-ville et au renforcement des liens sociaux

### Spécificité :

Aménagements temporaires et sobres en partie fabriqués par les services de la ville. Mise en valeur des savoirs-faire.

### Financements mobilisés :

Etat : Fonds vert – Ingénierie  
Département de la Vendée :  
Floralies

### Partenaires du projet :

Entreprises : Jardins de Vendée (85190 Aizenay), AMT Bois (85190 Aizenay) ATECK

## 2 Challans : du parking à l'espace public : vers un cœur de ville résilient et habitable

### Challans (85) 23 257 habitants

Le vaste programme de requalification des espaces publics du cœur de ville a démarré avec le choix de déplacer les halles (démolition des halles de la place Briand et construction de nouvelles halles sur le parking de la place du Champ de Foire) qui permet de repenser la place Aristide Briand comme le nouveau "coeur battant" du centre-ville de Challans.

Le projet d'aménagement du cœur de ville cherche à unifier les différents secteurs commerçants qui le composent grâce à la matérialité, le niveling et le développement d'usages.

Afin de gérer le nouvel équipement des Halles, les besoins en stationnement des clients et des commerçants et la livraison des commerces, un nouveau schéma de circulation a été mis en place avec un sens unique pour les rues inscrites dans le périmètre du projet.

Ce changement s'est accompagné :

Le réaménagement du centre-ville de Challans s'appuie sur le dynamisme et la vitalité des commerces. En accompagnement de la construction de nouvelles Halles, la collectivité a souhaité travailler à un réaménagement de l'espace public pour donner plus de place aux modes actifs mais aussi lutter contre le réchauffement climatique et s'adapter au climat de demain.



Source : Mairie de Challans

- des parkings Saint-Antoine et Champ de Foire réaménagés et végétalisés
- 20 places de stationnement minute matérialisées autour des places Aristide Briand et Champ de Foire et dans les rues adjacentes.
- Des aires de livraisons aménagées pour garantir une desserte des commerces dans un rayon de 70 mètres au plus.
- Deux bornes amovibles prévues en partie sud de la place (rue de la Paix) pour piétonniser l'ensemble de l'espace lors d'évènementiels.
- l'aménagement d'un parking spécifique à destination des commerçants les jours de marché
- la mise en œuvre de doubles sens cyclables dans les rues devenues à sens unique (et limitées à 30 km/h)

## 2 Challans : du parking à l'espace public : vers un cœur de ville résilient et habitable

De la souplesse dans l'utilisation de l'espace public est assuré par des modalités de circulation différentes en fonction des jours de la semaine :

- au quotidien, certains axes sont circulables, avec du stationnement minute et des places de livraisons à 70m des commerces
- le week-end, 2 bornes amovibles au Sud de la place peuvent limiter les accès. Les livraisons restent possibles. L'espace public est confortable pour les piétons et les cyclistes
- de manière exceptionnelle ou évènementielle, toute la place peut être piétonne avec une borne et des fermetures de rues

Afin de faciliter les modes actifs, les traversées et connexions piétonnes ont été aménagées avec le moins d'obstacles possibles. La différenciation des flux est gérée par des légers jeux de nivellation.

L'espace public devrait retrouver des fonctions biologique grâce à la désimperméabilisation des sols, la gestion aérienne des eaux pluviales, le choix d'une palette végétale adaptée au changement climatique.

### Spécificité :

- Projet concerté et partagé avec les acteurs locaux



La place A. Briand et ses halles avant travaux et le projet de retraitement de la place / Source : Atelier Georges

La place place du Champ de foire avant et après la construction des halles Source : Atelier Georges et mairie de Challans

### Objectifs :

- Tester une zone de convivialité en centre-ville et des aménagements favorables aux piétons
- Diminuer la place de la voiture au bénéfice d'autres usages récréatifs et de rencontre en faveur des publics : enfants, famille, personnes âgées
- Lutter contre les îlots de chaleur urbain en créant une continuité ombragée
- Désimperméabiliser et infiltrer les eaux pluviales
- Contribuer à l'embellissement du centre-ville et au renforcement des liens sociaux

### Financements mobilisés :

4 600 000 euros

### Recettes :

- État : 500 000
- Département : 40 000
- Challans Gois : 168 200
- Région : 150 000
- Commune de Challans : 3 741 800

### Maitrise d'œuvre des études :

georges l vous l sit&a conseil l noctulica l vsb

### 3 | Un maillage cyclable qui s'étoffe aux Herbiers

#### Les Herbiers (85) 17 151 habitants (2025)

75% des actifs de la commune des Herbiers habitent et travaillent dans la même commune. Le potentiel de report modal de la voiture vers les modes actifs y est donc considérable du fait de trajets relativement courts. Une des zones prioritaires pour la ville des Herbiers est l'avenue des Sables qui dessert les zones économiques et permet de se connecter aux voies cyclables existantes pour développer un véritable maillage.

Pour accompagner le report modal, la communauté de communes du Pays des Herbiers développe des infrastructures cyclables, des services vélo et plus largement des zones apaisées.

A l'appui du schéma directeur des modes actifs de la communauté de communes de 2021 et du plan vélo de la ville des Herbiers, des aménagements en faveur de la pratique cyclable ont été réalisés ces dernières années, en particulier sur l'avenue des Sables.

La piste cyclable réalisée en 2023 va être étendue et connectée avec celles existantes le long des voies de rocade, afin de compléter le réseau.

L'objectif de cet aménagement est de sécuriser la pratique de tous les modes actifs : le vélo, la trottinette, la marche à pied. Cet itinéraire deviendra une voie verte, particulièrement empruntée pour rejoindre les nombreuses entreprises de la zone.

Le soutien au vélo concerne aussi le déploiement de services vélo avec :

- une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) depuis 2019,
- un service de location de vélos à assistance électrique : Tempsd'M pour les actifs habitants le territoire,
- la création de stations-services vélo
- le développement du stationnement vélo,
- la mise en place d'évènements : le Défi route en 2022, le Vendée Vélo Les Herbiers en 2025, et autres animations pour encourager la remise en selle,
- l'enseignement de la pratique du vélo auprès de l'ensemble des écoliers



**Spécificité :** La Communauté de communes du Pays des Herbiers est **lauréat du programme Territoires Cyclables 2023 de l'Etat**. A ce titre elle a pour objectif d'être un « territoire démonstrateur » en réalisant des aménagements correspondant strictement aux recommandations du Cerema. La subvention visée est de 1,2 Millions d'euros pour un programme de 13 aménagements cyclables, évalué à 2,4 million d'euros HT à réaliser entre 2024 et 2030.

### 3 | Un maillage cyclable qui s'étoffe aux Herbiers

En lien avec la CC du Pays des Herbiers, la ville aménage certains axes en faveur du vélo avec les aménagements transitoires.

Ainsi, pour marquer davantage la place du vélo dans la ville, certains axes structurants ont été aménagés en chaussées à voie centrale banalisée (CVCB - également appelées "chaucidou").

#### Financements mobilisés :

Un chantier d'ampleur avec une enveloppe de 441 403 € HT (43 000 € par la DETR et 196 341€ du Fonds Mobilités Active de l'Etat - France relance 2021) pour l'itinéraire cyclable d'environ 1 km.

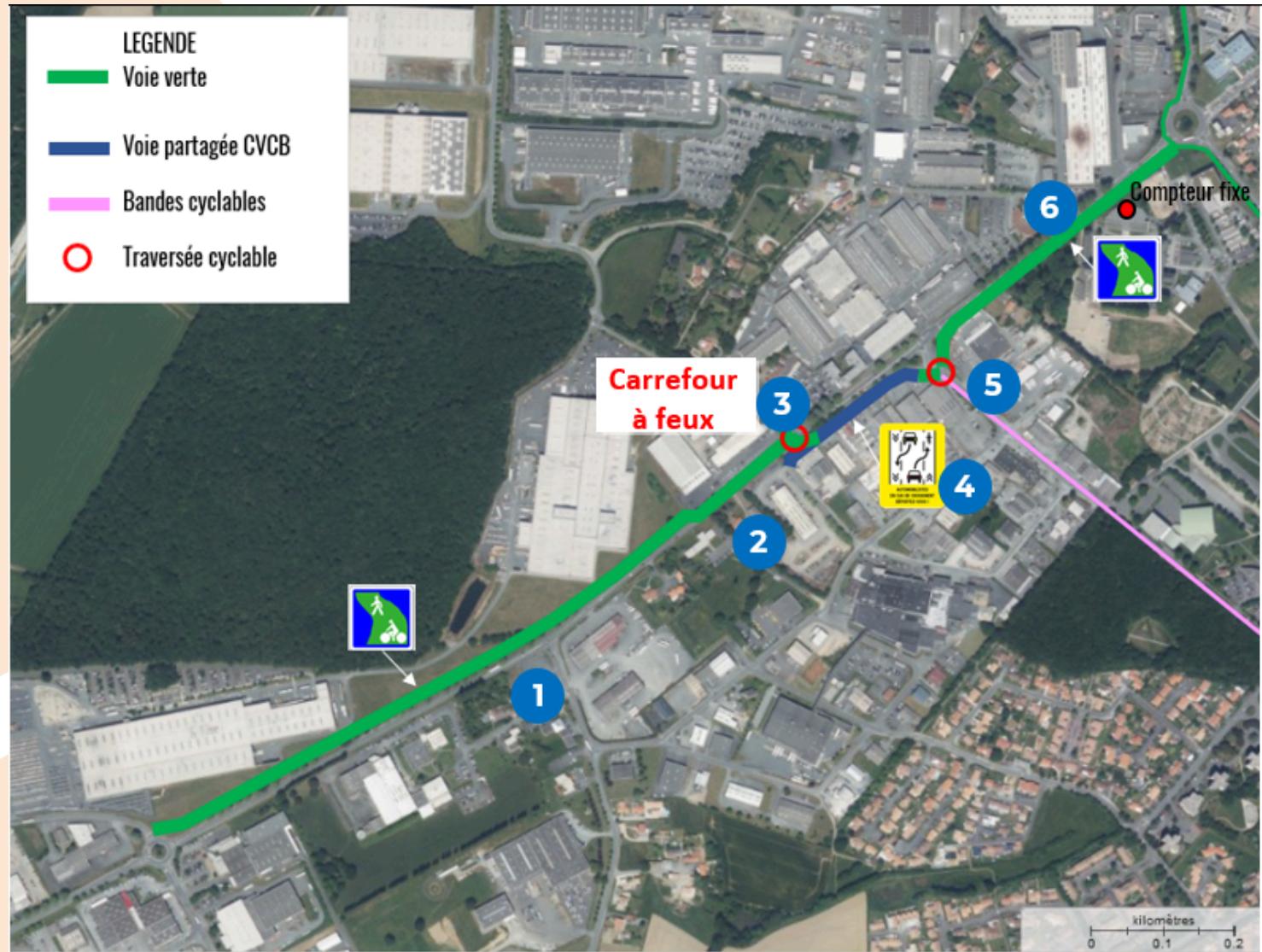
Ce projet a été réalisé en même temps que la reconfiguration de la voie de l'avenue des Sables avec la création d'un nouveau carrefour à feu pour permettre une traversée cyclable sécurisée, la création d'un giratoire en remplacement d'un carrefour à feu devenu obsolète ainsi que des travaux d'enfouissement de réseaux et d'assainissement (budget global de 800 000 € HT).

#### Objectifs :

- Sécuriser et favoriser les modes de déplacements actifs (piéton vélo)
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser l'activité physique pour tous

**Maîtrise d'ouvrage :** CC du Pays des Herbiers

**Maîtrise d'œuvre :** Ville des Herbiers dotée d'un bureau d'études interne



### 3 | Un maillage cyclable qui s'étoffe aux Herbiers



**Identification des prises de vues sur l'avenue des Sables**



1 - Voie verte en sable compacté avec liant chimique sur 3 m de large



2 - Voie verte avec séparation physique de la chaussée le long du moulin des affaires



3 - Traversée sur RD160-Avenue des Sables avec feux tricolores



4 - Chaussée à voie centrale banalisée sur rue Olivier De Serres le long de l'Avenue des Sables pour assurer la continuité entre 2 sections



5 - Traversée sur rue Ampère avec une traversée à niveau pour piétons et cyclistes



6 - Voie verte en enrobé beige le long du lycée Jean 23

Crédits photo : CC du Pays des Herbiers

## 4 Les Achards : une passerelle modes actifs pour relier 2 centres-bourgs

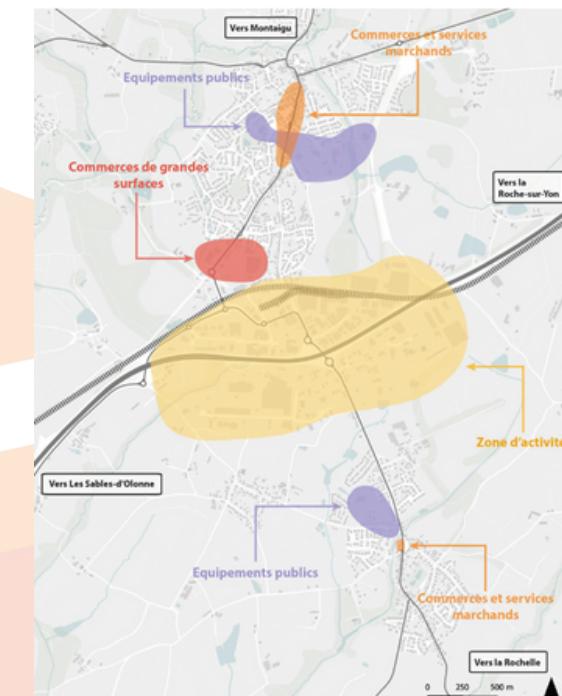
### Les Achards (85) 5 450 habitants

La Communauté de Commune du Pays des Achards (CCPA) dispose d'un schéma directeur modes actifs validé en 2020. Lors des ateliers avec les élus du territoire, cet itinéraire est ressorti comme prioritaire.

En amont du schéma directeur modes actifs, ce secteur central était déjà identifié comme une discontinuité cyclable et un point noir dans le franchissement de la 2x2 voies.

Ce secteur présente également une discontinuité piétonne. Les trottoirs situés sur l'ouvrage n'étaient pas accessibles (< 1.4m) et le stationnement régulier de véhicules et poids lourds sur ces accotements entraînaient une dégradation accélérée de ceux-ci ainsi qu'une insécurité pour les piétons (Circulation des piétons sur chaussée- manœuvre de véhicules sur le trottoir).

Le projet de liaison douce se situe au cœur du Pays des Achards, sur la commune des Achards qui compte plus de 5 300 habitants et qui présente un fort dynamisme démographique (1.6% d'augmentation du nombre d'habitants par an). La commune nouvelle des Achards est composée de La Motte-Achard et la Chapelle-Achard, séparés par la RD 160 et la voie ferrée divisant le territoire communal des Achards et intercommunal. Le projet avait pour but de relier les deux centres-bourgs des Achards en créant une liaison pour les piétons et les cycles entre la gare SNCF au nord et la voie verte existante au sud, et comprend un ouvrage au-dessus de la RD 160.



Un point noir majeur du territoire entre la gare et la le siège de la CCPA avec le passage dangereux au-dessus de 2x2 voies (RD160)

Concrètement, le projet permet de relier la gare SNCF à proximité du bourg de la Chapelle Achard à la voie verte au niveau du siège de la Communauté de Communes du Pays des Achards par :

- Le passage pour les piétons par la passerelle piétonne au-dessus des voies ferrées
- Le passage pour les cyclistes par le souterrain existant sous les voies ferrées
- La création d'une voie verte dans la zone d'activité depuis le pied de la passerelle piétonne jusqu'à la CCPA
- La création d'un encorbellement au niveau de l'ouvrage franchissant la 2x2 voie pour les piétons et les cyclistes
- Le raccordement à la voie verte vers le bourg de la Motte-Achard

## 4 | Les Achards : une passerelle modes actifs pour relier 2 centres-bourgs

### Parole d'élu :

*"La passerelle garantit désormais un passage sécurisé, accessible entre les deux quartiers des Achards dans la zone économique. Encourager les modes de déplacements doux, est un choix d'avenir pour répondre aux enjeux climatiques."*

La réalisation de cette liaison contribue à une meilleure accessibilité pour les habitants et travailleurs des différents équipements, commerces et emplois répartis sur le territoire caractéristique d'une ville nouvelle organisée autour de 2 bourgs préexistants et distants de quelques kilomètres seulement. Elle permet de créer un véritable lien nécessaire à l'identité de la commune.

### Objectifs :

- Augmenter la part du vélo et de la marche dans les déplacements du quotidien
- Assurer la liaison entre les 2 centre-bourgs de la commune nouvelle
- Garantir la desserte en modes actifs de la ZA des Achards, principale zone d'emploi du territoire
- Desservir la gare SNCF, et les différents équipements de la commune répartis dans les 2 centre-bourgs
- Faciliter la liaison vers l'itinéraire cyclable départemental Vendée Vélo : La Roche sur Yon / Les Sables d'Olonne



### Financements mobilisés :

1 435 200 €

**Subventions :** 970 800 € dont :

- Etat : 538 000 €
- Département : 343 300 €
- Région : 62 600 €
- ADEME : 26 900 €

### Autofinancement CCPA :

464 400 €

### Maitrise d'œuvre :

Groupe Merlin - Cabinet Bourgeois / Marc SA / Colas / Ginger CEBTP / ATAE

### Spécificité :

- Traitement d'une coupure urbaine du territoire pour les modes actifs

## **5 La Chataigneraie, la mutation progressive de la place des Halles**

## **La Chataigneraie (85) 2600 habitants**

**La commune veut transformer progressivement la place des Halles, cœur historique du bourg, en espace de convivialité, de fraîcheur et de lien social. Une première étape en 2026 va permettre de tester des premiers aménagements légers et éphémères avant des aménagements plus structurants à partir de 2027.**

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la municipalité a engagé une réflexion stratégique sur la redynamisation de son centre-bourg avec un bureau d'études. Le diagnostic a révélé un centre à forte vocation résidentielle mais marqué par une fragilisation commerciale et un manque de lieux de convivialité. Pour y répondre, la ville a fait le choix d'un scénario "ludique et convivial", positionnant la place des Halles comme cœur d'intensité du futur centre-bourg.

Dès 2026, des interventions d'urbanisme transitoire permettront de tester de nouveaux usages :

- Installation de mobilier éphémère (assises, tables, structures d'ombrage, jeux pour enfants).
  - Toiles tendues et végétalisation temporaire pour lutter contre les îlots de chaleur.
  - Animations conviviales : marché de food-trucks, guirlandes lumineuses, événements participatifs.
  - Habillage artistique des vitrines vacantes pour redonner de la vitalité visuelle.

## **LA STRATEGIE SPATIALE POUR LE CŒUR HISTORIQUE**



Souce : Etude du cabinet Lestoux & associés

Ces actions serviront de préfiguration au réaménagement complet de la place, prévu pour 2027, qui intégrera :

- Réduction du stationnement au profit d'espaces piétons
  - Cœur de place apaisé en zone de rencontre
  - Végétalisation durable et terrasses étendues pour favoriser la convivialité.

## 5 | La Châtaigneraie, la mutation progressive de la place des Halles

### Parole d'élu :

« La place des Halles doit redevenir un lieu où l'on s'arrête, où l'on se retrouve, où il fait bon vivre. Avec cette démarche progressive et participative, nous voulons redonner au centre-bourg sa fonction de cœur battant tout en intégrant les enjeux de transition écologique. »

Marie-Michelle Chaigneau, Maire de La Châtaigneraie

### Place de centre-ville et stationnement, un dialogue nécessaire avec les commerçants et riverains

- Afin de co-construire le projet, une opération "un incroyable commerce" a été conduite en juin 2025 pendant laquelle il a été question de stationnement avec les commerçants. Des petits-déjeunes réguliers sont organisés avec les commerçants

- Une demande de dérogation au PLUi a été formulée au principe d'une place de stationnement pour chaque logement sur la place.

### Objectifs :

- Créer un cœur de bourg attractif et vivant, support de lien social
- Lutter contre les îlots de chaleur et renforcer la présence du végétal
- Expérimenter des formes d'aménagement éphémères pour co-construire le futur projet
- Redonner une identité au centre-bourg autour du fil rouge « convivial, ludique et basse température »
- Rééquilibrer les usages entre circulation, stationnement et convivialité.



Crédits photos : Loïc Marchais

### Financements mobilisés :

- Programme Petites Villes de Demain (ANCT)
- Banque des Territoires - Appui ingénierie
- DETR / DSIL à mobiliser sur les phases d'aménagement
- Budget communal (mobilier et interventions éphémères : env. 5 000 €)

### Partenaires du projet :

- Commune de La Châtaigneraie
- Bureau d'études Lestoux & Associés
- Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
- Commerçants et associations locales
- ANCT / Banque des Territoires

### Spécificité :

Une stratégie en deux temps :

1. **2026** : urbanisme transitoire – tester et impliquer les habitants à travers des aménagements légers, évolutifs et festifs.
2. **2027** : réaménagement pérenne – s'appuyer sur les retours d'usage pour concevoir un projet adapté, sobre et durable.  
Le projet illustre une nouvelle manière de 'faire centre', où l'expérimentation et la concertation sont au cœur de la méthode.

## 6 | Des lieux de dialogue avec les habitants à Chantonnay

### Chantonnay (85) 9 000 habitants

La ville de Chantonnay a su associer la population et les acteurs économiques aux projets de transformation de la ville à travers :

- les **Matinales des Commerçants et Artisans**,
- des ateliers de **concertation**,
- un **panel citoyen**,
- l'accueil des nouveaux arrivants,
- les **portes ouverts des services municipaux**.

Ces différentes actions ont permis de renforcer le dialogue et de nourrir une dynamique collective.

Ces initiatives favorisent une appropriation durable du projet urbain par l'ensemble des acteurs locaux et participent à la construction d'un centre-ville vivant, accueillant et solidaire.

Le programme Petite Ville de Demain a favorisé la structuration d'une vision partagée de l'avenir du centre-ville de Chantonnay et a permis la construction d'un récit commun autour du rôle de Chantonnay comme ville centre de son territoire. La ville a souhaité d'impliquer davantage les citoyens aux projets de la ville à travers de multiples initiatives et formes de participation citoyenne.



#### Les Matinales des Commerçants et Artisans de Chantonnay, un espace de dialogue constructif.

Cette initiative, fruit d'une volonté commune entre la Ville et l'UCAC, vise à créer un espace d'échange informel sur les projets en cours et à venir concernant le commerce, les animations et les aménagements dans la ville. Près de 100 artisans et commerçants sont invités à ces rencontres, qui visent à relancer le plan d'activités de l'UCAC et à fédérer ces professionnels. En parallèle, la ville réfléchit à des projets d'aménagement et d'animation du centre-ville, où les commerces jouent un rôle déterminant.

4 rencontres ont eu lieu depuis son lancement à l'automne 2024.

Les « Matinales » se déroulent autour d'un petit-déjeuner et ont plusieurs objectifs :

- Faire le point régulier sur l'avancement des projets.
- Donner l'opportunité aux commerçants et artisans d'exprimer leurs besoins et attentes.
- Promouvoir l'échange informel entre les professionnels et les élus.



#### Le « panel citoyen », une démarche participative au cœur du plan guide.

Le panel citoyen regroupe 25 citoyens volontaires, représentatifs collectivement des Chantonnaisiens et engagés pour participer dans la durée à l'élaboration d'un plan guide de la ville. Leur participation a contribué à enrichir la réflexion sur le projet urbain à travers trois ateliers entre avril et septembre 2025 : « Le temps du partage » avec une balade urbaine, « Le temps des possibles », « Le temps des projets ». Ces ateliers ont été animés par l'équipe chargée de l'élaboration du plan guide, composé d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes.

Le bureau d'études est également allé à la rencontre des habitants lors d'une permanence devant les halles un samedi matin.

Une restitution en fin de l'année clôturera la démarche.

## **6 | Des lieux de dialogue avec les habitants à Chantonnay**

### **Parole d'élu :**

*"Le dialogue avec nos citoyens n'est pas une option, c'est le fondement de notre action. Nous sommes là où sont les habitants : sur le marché, dans les quartiers, à leur écoute au quotidien. Chaque échange, chaque idée partagée sur le terrain enrichit nos projets et renforce la confiance. Et c'est ensemble que nous écoutons, agissons et bâtonnons une ville plus solidaire, innovante et proche."*

Isabelle Moinet, Maire de Chantonnay



Crédits photos : Ville de Chantonnay et  
bureau d'études Voix Mixtes

### **Objectifs :**

- Créer un cœur de bourg attractif et vivant
- Associer les acteurs économiques au projet de transformation de la ville
- Créer des espaces de dialogue et du lien entre les services de la ville et les habitants

### **Spécificité :**

Dispositifs variés d'implication et de consultation de la population et des acteurs économiques à la vie et la transformation de la ville.

### **Portes ouvertes des services municipaux**

Pour la première fois, la ville de Chantonnay a organisé des portes ouvertes de ses différents services vendredi 23 et samedi 24 mai 2025.

Les agents travaillant dans l'Hôtel de ville, les services techniques, la crèche, l'accueil de loisirs, l'espace jeunesse, la cuisine centrale, l'école de musique, la bibliothèque, la salle des Arcades et le Village vacances ont accueilli les visiteurs et leur ont présenté leurs activités. Plus de 126 passages d'habitants sur les différents services.

### **Financements mobilisés :**

Banque des Territoires  
Conseil Départemental de Vendée

### **Partenaires du projet :**

Services de la ville  
Union des Commerçants et Artisans de Chantonnay (UCAC)  
Bureau d'études Voix Mixtes